LET'S FOOD

TOUR D'HORIZON DES POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES EN EUROPE

ANALYSE COMPARÉE ET BONNES PRATIQUES

FEVRIER 2023

Ecrit par : Anna Faucher, Lorena Prince
avec les contributions de Alizée Marceau (ALTAA), Cécile Michel (MUFPP), Chantal Clément (IPES Food), José Osete (IFECO) et Louison Lançon (Let's Food)

LET'S FOOD

L'association Loi 1901 Let's Food accompagne les territoires dans la construction de systèmes alimentaires durables et résilients en s'appuyant sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale.

www.letsfood.fr
www.letsfoodideas.com

À PROPOS

Au niveau mondial mais aussi européen, l'alimentation est aujourd'hui un enjeu environnemental, socio-économique ainsi que de santé publique. Le système alimentaire actuel est responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre et d'une forte pression sur les ressources. Face aux multiples externalités négatives du modèle, les gouvernements, mais également les acteurs privés et associatifs ainsi que les ONG se mobilisent afin de développer solutions et alternatives.

Les gouvernements locaux sont particulièrement à même d'initier la transition vers des modèles alimentaires plus durables, mais ne peuvent pas à eux seuls transformer intégralement le système sans accompagnement étatique et une coordination aux échelles nationale et internationale. Ce rapport dresse un état des lieux des politiques alimentaires territoriales en Europe afin d'identifier les freins à leur mise en place et les leviers. Les cadres nationaux déterminent en grande partie les avancées des territoires sur les différents enjeux liés à l'alimentation. Partout en Europe, il faut accélérer la décentralisation et le transfert de compétences aux gouvernements locaux ainsi que l'accès à des financements conséquents. Il faut également former les gouvernements, élus locaux et techniciens à la construction de politiques alimentaires territoriales.

Les différents exemples étudiés sur les territoires européens révèlent que les politiques alimentaires territoriales sont d'autant plus systémiques et efficientes qu'elles démarrent sur la mise en place d'une gouvernance locale associant toutes les parties prenantes du système alimentaire.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE ET MULTI-ENJEUX VIA LE PRISME ALIMENTAIRE

L'approche systémique permet de faire évoluer de façon parallèle et connectée l'ensemble des maillons du système alimentaire. Dans le cadre d'une politique alimentaire territoriale portée par une collectivité, les objectifs de durabilité seront d'autant plus faciles à atteindre que les problématiques et acteurs compétents auront bien intégré les interdépendances et opportunités de synergie. Il est ainsi indispensable de préserver les terres agricoles pour y installer de nouveaux agriculteurs et permettre les changements de pratiques vers une alimentation plus locale. De même, les circuits courts et de proximité supposent une adéquation entre offre et demande, ne traiter la question alimentaire que sous le prisme agricole pourrait s'avérer contre-productif.

>> Aller plus loin : Let's Food, Guide méthodologique, Construire des territoires nourriciers, 2021

11 DISPOSITIFS À METTRE EN PLACE POUR UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE INTÉGRÉE

Les collectivités peuvent agir en mettant en place différents dispositifs ou ensemble d'actions visant les objectifs suivants (retrouver le détail de chaque dispositif dans le guide "Let's Food, Pour une approche glocale de l'alimentation, 2021"). C'est au travers de cette grille de lecture qu'on été analysées les politiques alimentaires des villes et territoires européens :

1. PROTECTION ET VALORISATION DU FONCIER AGRICOLE
2. AIDES À L'INSTALLATION ET SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU RAISONNÉE
3. DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ
4. VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX GRÂCE À LA TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE
5. ÉDUCATION À DES RÉGIMES ALIMENTAIRES BONS POUR LA SANTÉ ET LE CLIMAT
6. RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE
7. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET CRÉATION DE COHÉSION SOCIALE
8. VALORISATION DU TERROIR LOCAL
9. AGRICULTURE URBAINE ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES MÉNAGES
10. GESTION DES BIODÉCHETS ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
11. GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

SOMMAIRE

Introduction: L'alimentation, un enjeu sanitaire, social et environnemental dont les collectivités européennes s'emparent au nom de l'intérêt général P4

1 DES ENJEUX ALIMENTAIRES INÉGALEMENT TRAITÉS PAR LES TERRITOIRES EUROPÉENS P7

La gestion des déchets et la réduction du gaspillage alimentaire, deux thématiques bien appropriées P7

L'essor de la sensibilisation à une alimentation saine et durable P8

La restauration collective, un important levier d'action P8

L'agriculture urbaine et périurbaine, des pratiques anciennes remises au goût du jour P10

La promotion des circuits courts: des efforts freinés par le manque d'intégration des politiques européennes P10

2 DES DIFFÉRENCES EN PARTIE IMPUTABLES AUX POLITIQUES NATIONALES ET SUPRANATIONALES P12

Des cadres législatifs et incitatifs plus ou moins favorables P12

Des terrains d'actions déterminés par les compétences municipales P14

3 LES POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES EN EUROPE : FREINS ET LEVIERS POUR UNE APPROCHE ALIMENTAIRE INTÉGRÉE P15

Renforcer les compétences des collectivités P15

Les freins financiers et institutionnels P16

Initier une politique alimentaire par la mise en place d'une instance de gouvernance P16

La mise en réseau et la coopération pour éviter les erreurs et accélérer la transition agroécologique et alimentaire des territoires P18

L'ALIMENTATION, UN ENJEU SANITAIRE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DONT LES COLLECTIVITÉS EUROPÉENNES S'EMPARENT AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'ALIMENTATION, UN ENJEU SANITAIRE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En 2020, 811 millions de personnes souffraient de la faim au niveau mondial (FAO & al., 2021). Dans le même temps, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 59% des adultes européens sont en situation de surpoids ou d'obésité (OMS, 2022), avec une forte prévalence chez les populations économiquement défavorisées (OMS, 2014). Ces chiffres témoignent d'un accès inégal à une alimentation suffisante, saine et équilibrée aux niveaux mondial et européen, faisant de l'alimentation un enjeu de santé publique mais aussi un enjeu social et économique directement lié à la répartition des richesses.

En parallèle de ces impacts sanitaires, la transformation de nos systèmes alimentaires actuels revêt également de forts enjeux environnementaux et climatiques. D'une part, le système alimentaire mondial est responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre et d'une importante pression sur les ressources naturelles, causant érosion des sols, perte de biodiversité et stress hydrique (OCDE, 2021). D'autre part, le réchauffement climatique et les changements environnementaux qu'il entraîne rendent nos modèles agricoles actuels peu viables sur le long terme, les monocultures n'étant que peu résilientes face à des évènements climatiques extrêmes à répétition et à des ressources en eau de plus en plus rares. La capacité productive de nos territoires en est aujourd'hui déjà impactée, les rendements mondiaux de riz et de blé – les deux céréales les plus consommées sur terre - réduisant respectivement de 0,3% et 0,9% en moyenne chaque année (The conversation, 2019 ; Let's Food, 2022).

Ces externalités négatives sont aujourd'hui amplifiées par l'urbanisation, la concentration des populations en ville - 70% de la population mondiale en 2050 (Banque Mondiale, 2020) - et l'accélération des modes de vie associés qui privilégient la consommation de produits ultra transformés de la part des consommateurs et la multiplication des intermédiaires sur les chaînes d'approvisionnement (FAO & al., 2021).

Dans les centres urbains, largement déconnectés des espaces agricoles, l'accès à une alimentation saine est conditionné par le milieu économique et social. Ainsi, les résidents de quartiers défavorisés ne sont que peu desservis par une offre alimentaire de qualité et de proximité (via des marchés locaux ou épiceries bio par exemple) (IPES, 2017).

Du côté des instances décisionnaires, les logiques capitaliste et productiviste des sociétés actuelles freinent les changements de paradigme nécessaires et notamment ceux concernant la transition alimentaire et agroécologique. Les États privilégient les solutions court-termistes - telles que le recours aux banques alimentaires ou les aides temporaires aux petites installations et peinent à assumer la radicalité indispensable face à l'ampleur des défis. Dans les pays européens, l'usage trop important de pesticides, le gaspillage et la perte alimentaire - plus de 87 millions de tonnes chaque année (Conseil Européen, n.d.) - et les maladies non transmissibles liées à la surconsommation de sucre et de produits animaux concernent désormais tous les territoires.

En soutenant majoritairement les grandes exploitations intensives et imposant certaines règles de compétitivité sur le marché européen, la Politique Agricole Commune (PAC) freine également le développement de politiques alimentaires locales. La nouvelle PAC 2023 - 2027 affiche 3 objectifs :

- Assurer un soutien plus ciblé aux petites exploitations ;
- Renforcer la contribution de l'agriculture aux objectifs de l'UE en matière d'environnement et de climat ;
- Laisser aux États membres une plus grande marge de manœuvre pour adapter les mesures aux conditions locales.

Cependant, selon la coalition Pour une Nouvelle PAC (devenue le Collectif Nourrir) :

- La nouvelle PAC n'est pas à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et encore moins la déclinaison nationale - le plan stratégique national (PSN) français. Le PSN n'a pas pris en compte la consultation citoyenne "ImPACtons !", soit 1 083 recommandations ayant mobilisé 12 656 citoyens et citoyennes.
- Sont notamment reprochés les aides à l'hectare, qui maintiennent l'avantage aux grandes exploitations, en particulier céréalières, par rapport à la filière fruits et légumes, qui occupe moins de surfaces.
- Enfin les écorégimes, censés rémunérer les pratiques environnementales, ne pourront jouer leur « rôle de transformation des pratiques » (Collectif Pour une Autre PAC, 2022).

Une grande majorité des consommateurs semble pourtant ouverte à des changements de pratiques, à condition que ces derniers soient accompagnés par les gouvernements. Selon le WWF, 4 européens sur 5 se disent ainsi favorables à ce que les gouvernements nationaux et européens fournissent des aides légales et financières afin de les accompagner dans des choix alimentaires plus durables.
La moitié d'entre eux se dit également favorable à ce que l'UE encourage ses habitants à consommer moins de produits animaux (WWF, 2022).

Ces aides - notamment financières - seraient particulièrement bienvenues face à une précarité alimentaire grandissante: en France, jusqu'à 4 millions de personnes seraient concernées (Vie Publique, 2022a).

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS RECONNU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Face à ces enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux, de nombreux acteurs européens se saisissent aujourd'hui de la question alimentaire, La stratégie « De la ferme à l'assiette » de la Commission Européenne est comprise dans le Pacte Vert Européen, elle vise à promouvoir une production alimentaire durable, la sécurité alimentaire, la transition vers des régimes sains et durables et la réduction du gaspillage. Les principaux objectifs sont la réduction de l'usage des pesticides, le développement de l'agriculture biologique et la mise en place d'incitations économiques pour les consommateurs - par exemple via la réduction du taux de TVA sur les fruits et légumes bio, aujourd'hui en discussion (Union Européenne, 2020).
Cette stratégie reconnait le rôle des différents échelons de collectivités, particulièrement pertinents pour agir sur la relocalisation d'une partie de la production alimentaire, la promotion des circuits courts ou encore l'accompagnement des changements de pratiques des parties prenantes (consommateurs, distributeurs, transformateurs, producteurs, etc.).

Si les villes européennes n'ont aujourd'hui aucune compétence « alimentation » (et peu sont celles qui ont une compétence agricole), elles peuvent faire appel à de nombreux dispositifs de politiques publiques pour agir en faveur de systèmes alimentaires plus durables : aménagement territorial, gestion des déchets, restauration collective durable ou encore sensibilisation des enfants, etc. Ces compétences se déclinent à des degrés divers sur le territoire européen. Concernant l'éducation et les cantines scolaires par exemple, les collectivités finlandaises contrôlent le système éducatif de la maternelle à l'enseignement tertiaire. En France, en revanche, cette compétence est répartie entre les collectivités, les départements et les régions sous réserve du respect des lois nationales, alors qu'en Allemagne cette compétence revient aux Länder.

De même, la compétence d'urbanisme et d'aménagement du territoire n'est pas répartie de la même manière selon les pays. Elle appartient aux collectivités en Autriche mais se voit partagée entre les différents échelons en France et en Belgique, tandis qu'elle revient exclusivement aux régions en Espagne (CEMR, 2016).

S'emparer d'une compétence alimentaire apparaît donc particulièrement intéressant pour les collectivités : cela leur permet d'agir de front sur plusieurs domaines, notamment ceux de la santé, des inégalités sociales, de la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre.

LES POLITIQUES ALIMENTAIRES À L'ÉCHELLE LOCALE: L'ESSOR DES TERRITOIRES COMME ACTEURS DE L'ALIMENTATION

Les territoires deviennent alors des acteurs cruciaux de la transition alimentaire. Pour les plus avancés, ils co-construisent avec les parties prenantes une politique alimentaire territoriale, qui doit permettre de valoriser les acteurs et initiatives locales afin de soutenir un écosystème vivant et novateur. Ces projets multi-acteurs peuvent être soutenus par l'Etat : c'est le cas par exemple des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en France, qui sont inscrits dans la Loi d'Avenir Agricole.

Cartes des politiques alimentaires en Europe
Source: FIT4FOOD2030

FIT4FOOD2030 a réalisé un recensement des politiques nationales et européennes qui influencent le système alimentaire dans l'objectif d'accompagner les décideurs dans l'élaboration de politiques alimentaires importantes (identification de champ d'intervention peu investis, de catégories d'acteurs peu soutenus, etc.).

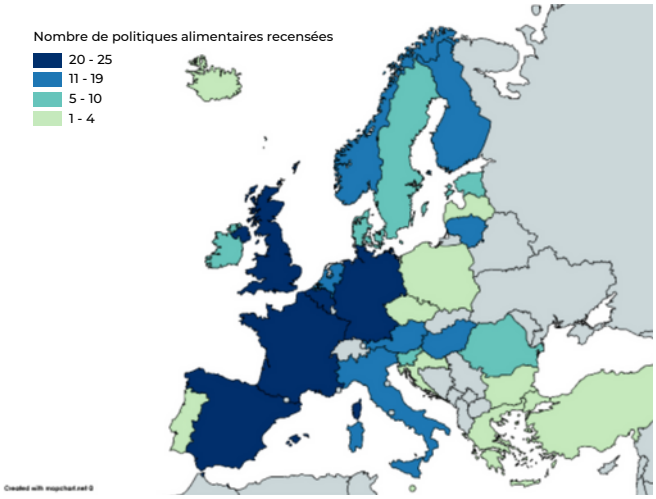

Le Danemark dispose également de nombreuses lois et stratégies à l'échelle nationale visant à accroître la durabilité de son système alimentaire (UN FOOD SYSTEMS SUMMIT, 2021). Par ailleurs, la mise en réseau des territoires leur permet aussi d'accroître leur capacité d'action, en valorisant la coopération, le partage de connaissances et l'échange de bonnes pratiques. En matière de politiques alimentaires intégrées, le Pacte de Milan pour des Politiques Alimentaires Urbaines fait aujourd'hui figure de référence.

DES AVANCÉES VARIABLES SELON LES TERRITOIRES EUROPÉENS

Malgré les cadres de coopération existants, les politiques alimentaires territoriales avancent à vitesse variable sur le territoire européen. Peu sont les collectivités ayant mis en place une politique alimentaire systémique telle que définit par le Pacte de Milan.

Les pays d'Europe de l'ouest (la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni) sont aujourd'hui les plus avancés, notamment sur les questions d'approvisionnement de la restauration collective en produits bio et locaux, d'éducation alimentaire ou encore de réduction du gaspillage alimentaire.

Cette étude propose un tour d'horizon des politiques alimentaires territoriales en Europe afin d'identifier les freins et les leviers à la généralisation de politiques ambitieuses et systémiques en faveur de systèmes alimentaires durables, sains, équitables et résilients.

Une première vue d'ensemble des politiques alimentaires territoriales existantes à l'échelle de l'Union Européenne permet d'identifier les enjeux les plus traités par les territoires. Une étude approfondie de quelques exemples illustre par la suite les leviers d'émergence de certaines politiques alimentaires exemplaires tout en identifiant les besoins pour aller plus loin.

1. DES ENJEUX INÉGALEMENT TRAITÉS PAR LES TERRITOIRES

MÉMO

- De grandes avancées sur les territoires concernant l'éducation alimentaire, la restauration collective ou encore la réduction du gaspillage alimentaire ;
- Une marge de progrès importante sur l'approvisionnement local et la répartition de la valeur ajoutée ;
- Les terrains d'action les plus investis dépendent des compétences municipales ;
- Des cadres législatifs favorables à l'échelle nationale sont indispensables au développement de politiques alimentaires impactantes.

Parmi les différentes thématiques et actions nécessaires à une approche alimentaire intégrée et systémique (voir 11 dispositifs identifiés ci-dessus), toutes ne sont pas traitées de manière égale par les villes et collectivités locales en Europe. Les questions d'éducation alimentaire, de restauration collective ou encore de réduction du gaspillage alimentaire bénéficient d'objectifs stratégiques et actions en cours - en partie du fait de législations contraignantes conditionnant l'accès à des financements -, tandis que d'autres volets des politiques alimentaires tels que la diversification des circuits d'approvisionnement et de distribution en local ou encore la lutte contre la précarité alimentaire ne sont que peu ou pas traitées par les municipalités.

LA GESTION DES DÉCHETS ET LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DEUX THÉMATIQUES BIEN APPROPRIÉES

À l'échelle européenne, des politiques relatives à la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont mises en place par une large majorité des territoires, via des méthodes de collecte innovantes ou à travers la sensibilisation du grand public aux enjeux de ces politiques.

La ville de **Varsovie** (Pologne) a mis en place un système de collecte des invendus de fruits et légumes dans 6 marchés de la ville. L'objectif est de les redistribuer ensuite aux personnes dans le besoin, en passant par des associations d'aides. Entre avril et septembre 2022, ce sont ainsi 15 tonnes de déchets alimentaires qui ont pu être évitées et redistribuées (Warszawa, 2022).

La ville de Murcia (Espagne) a mis en place la « **Murcia's circular economy strategy** », qui prévoit l'évaluation du système de gestion des déchets, visant à établir la quantité de déchets rejetée par la ville, les principaux émetteurs de déchets et les pistes d'amélioration du système de collecte et de tri des déchets. La stratégie vise également à améliorer la gestion des bio-déchets via des campagnes de sensibilisation, la promotion du compost ou des incitations monétaires pour pousser les entreprises à la donation et / ou à la valorisation de leurs déchets. En ce sens, la municipalité a déjà mis en place la "poubelle marron" - sur le modèle de la poubelle jaune - afin de collecter les bio-déchets, avec des résultats positifs dans le quartier de La Flota. Cependant, le modèle ne produit pas encore de résultats tangibles à l'échelle de la ville du fait du manque de sensibilisation des citoyens et du secteur privé. Par ailleurs, la filière de valorisation en aval n'est pas structurée : c'est l'un des points clés sur lesquels la ville entend aujourd'hui travailler (Ayuntamiento de Murcia, 2021).

L'ESSOR DE LA SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

De même, la sensibilisation aux enjeux sanitaires et environnementaux liés aux habitudes alimentaires est un levier régulièrement mobilisé par les municipalités pour favoriser des comportements alimentaires plus sains et plus durables. Que ce soit à l'école, via l'affichage public au sein de la ville ou auprès des services municipaux, de nombreuses actions sont mises en place afin de sensibiliser aux enjeux alimentaires.

À **Londres** par exemple, la mairie joue sur les trois fronts pour lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires et en particulier contre les maladies non transmissibles telles que l'obésité et le diabète: elle travaille en coopération avec la société de transports londonienne (**Transport for London**) afin de supprimer la publicité pour des aliments et boissons trop gras, trop sucrés ou trop salés de l'espace public. Dans les services publics et auprès des entreprises, la mairie encourage la signature de la « **Healthy workplace charter** » (Charte pour un lieu de travail sain), via laquelle les employeurs s'engagent à promouvoir des régimes alimentaires sains dans leur entreprise (snacks sains, offre locale lors d'évènements, etc.) (Greater London Authority, 2015). La Ville de Londres agit également auprès des écoles et de leur environnement direct, mettant progressivement en place une politique d'urbanisme interdisant l'implantation de fast-foods à moins de 400 mètres des écoles. Enfin, la Ville travaille à la mise en place d'un partenariat entre les fast-foods et le « **Healthier catering commitment** » (engagement pour une restauration plus saine), un programme qui encourage les restaurateurs (publics ou privés) à proposer des alternatives saines et durables en réduisant les quantités de graisses saturées, de sel et de sucre et en proposant des portions plus petites à la demande. Avec plusieurs centaines d'entreprises engagées, ce programme a permis de mailler les 21 quartiers de la ville avec une offre de restauration saine et durable (Greater London authority, 2018; London Food Link, 2022; Association of London Environmental Health Managers, 2010).

LA RESTAURATION COLLECTIVE, UN IMPORTANT LEVIER D'ACTION

Plus particulièrement, la restauration collective est un levier important dont les villes européennes se sont saisies pour accélérer la transition vers des régimes alimentaires plus durables et plus sains. En effet, de par la part du marché qu'elle représente, la restauration collective peut permettre d'induire des changements par la consommation, et a par ailleurs une vocation éducative puisqu'elle peut influencer les comportements alimentaires des foyers. En ce qui concerne la restauration scolaire particulièrement, elle est doublement importante dans la transition alimentaire, l'enfance étant une étape clé dans les apprentissages, les écoliers doivent acquérir, grâce à la cantine, des habitudes alimentaires qu'ils conserveront tout au long de leur vie. Enfin, les volumes requis peuvent participer à structurer des filières de qualité à l'échelle locale, notamment celle du bio.

Pour autant, les cadres européens accompagnent de façon encore insuffisante l'approvisionnement en produits biologiques dans les cantines et le développement de l'agriculture biologique. Les objectifs du programme "Farm to Fork" (F2F) (déclinaison alimentaire et agricole du Pacte Vert - ambition européenne de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) restent flous à ce sujet : "Déterminer les meilleures modalités pour établir des critères obligatoires minimums pour l'approvisionnement alimentaire durable afin de promouvoir une alimentation saine et durable, y compris les produits biologiques, dans les écoles et les institutions publiques" (Chambres d'agriculture de France, 2020).

En parallèle, la Politique Agricole Commune (PAC) introduit en 2018 les paiements verts (aides financières dédiées aux pratiques environnementales). La stratégie F2F vise à augmenter de 25% la surface agricole européenne bio d'ici 2030 (Commission Européenne, 2020). Mais l'impact réel de ces dispositifs reste controversé : répartition inégale des aides financières de la PAC, au profit des grandes exploitations, pratiques environnementales financées peu ambitieuses, absence de budget alloué au Pacte Vert européen pour atteindre ses objectifs, etc (Plateforme Pour une Autre PAC 2022).

Part des surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique dans les différents pays européens en 2019
(Source : Commission européenne)

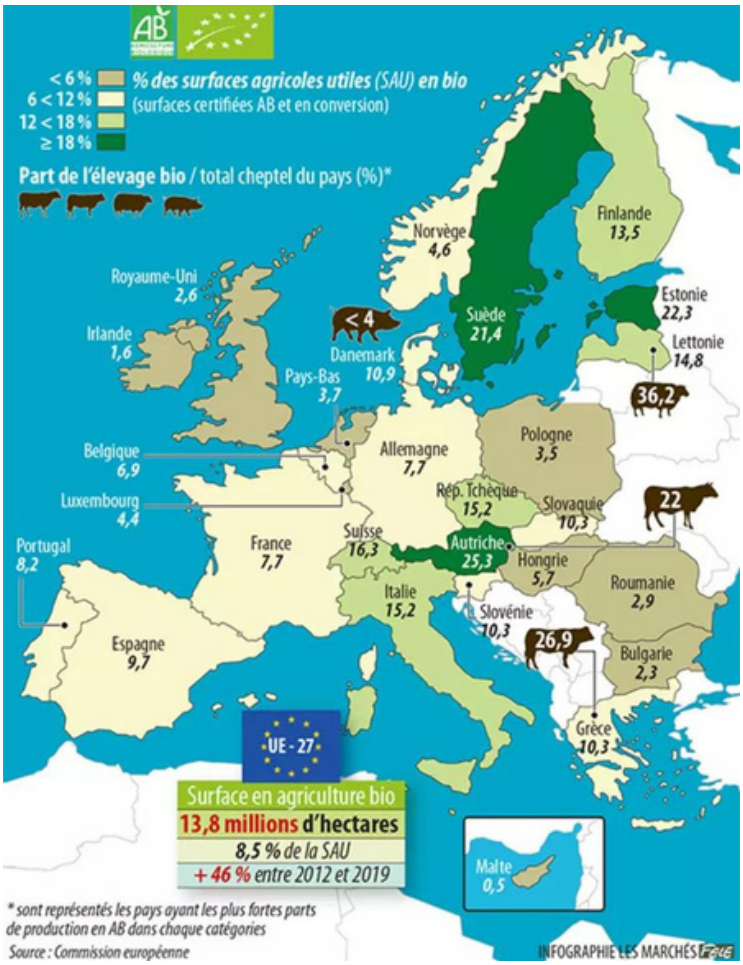

Certaines villes sont avant-gardistes sur l'approvisionnement bio des cantines scolaires, telles que Bologne ou Copenhague, où 80 à 90% des aliments servis sont issus de l'agriculture biologique (Comune di Bologna, 2021, Copenhagen House of Food, n.d.). En Italie, la question du bio dans la restauration scolaire est couverte au niveau national, avec des initiatives locales qui se développent depuis les années 80, complétées par des lois nationales et régionales dans les années 1990 et 2000 (Nielsen & al., 2009). Notamment, la Loi Financière 2000 prévoit dès 1999 qu' "afin de garantir la promotion de la production agricole biologique et de qualité, les institutions publiques qui gèrent les cantines scolaires et hospitalières prévoient dans les régimes alimentaires quotidiens l'utilisation de produits biologiques, typiques et traditionnels ainsi que ceux qui ont des appellations protégées (Parlamento Italiano, 1999)

Comme le note Cécile Michel, chargée de mission pour le Secrétariat du Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP), avec l'exemple de Milan, « La Milano Restorazione prépare 87 000 repas par jour, et évidemment quand on prépare 87000 repas par jour on a le pouvoir de façonner le système alimentaire, via la nourriture qu'on achète on a la possibilité de modifier les marchés autour de nous. De fait, les villes européennes travaillent aujourd'hui beaucoup sur la restauration collective».

La ville de **Bologne** a développé de nombreux projets visant à améliorer les habitudes alimentaires des enfants. Ainsi, les projets « Merende e Spuntini di frutta » (snacks et collations aux fruits), « MELAinghiotto » (pomme avalée) et « Primi! Una questione di secondi » visent à augmenter la consommation de fruits à la collation et de légumes au déjeuner dans les écoles de Bologne, tandis que le projet « Rilevazione scarti » (pesée des déchets) vise à sensibiliser les enfants à la lutte contre gaspillage alimentaire à l'école (Comune di Bologna, 2021). Plus généralement, l'éducation alimentaire est un secteur très investi par les villes italiennes, à Milan et Rome par exemple.

La loi française EGALIM votée en 2018 impose un taux minimal de 50% de produits de qualité dont 20% de produits bio dans les cantines du service public, dont les écoles mais aussi les universités, dès le 1er janvier 2022 (Légifrance, 2018), Ce cadre légal participe à développer de façon simultanée et vertueuse l'offre et de la demande de qualité.

L'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE, DES PRATIQUES ANCIENNES REMISES AU GOÛT DU JOUR

L'agriculture urbaine et péri-urbaine est également un levier dont s'emparent les collectivités européennes. Nous assistons aujourd'hui à la multiplication d'initiatives favorisant l'installation de potagers partagés, de fermes urbaines, ou autres pratiques agricoles innovantes telles des régies agricoles, espaces-test agricoles, etc.

En matière d'agriculture urbaine, **la ville de Berlin** fait aujourd'hui figure d'exemple, avec plus de 200 jardins communautaires au sein de la ville, dont le développement est soutenu par le programme « Gemeinschaftsgarten Berlin » (jardins communautaires de Berlin) qui vise à soutenir les jardins existants et à créer de nouveaux via des démarches participatives incluant tous les citoyens (Plattform Produktives Stadtgrün, n.d. ; Senatsverwaltung für Umwelt, Verkehr und Klimaschutz, 2021).

En **France**, le développement des Projets alimentaires territoriaux donne lieu à des initiatives innovantes en termes d'agriculture urbaine, via par exemple l'installation d'espaces-test agricoles : c'est le cas à Limoges, où la ville a développé l'espace Pouss&Bio qui permet aux néo-producteurs bio de tester leur projet avant de s'implanter (Limoges Métropole, 2018).

À **Bologne**, la ville a également développé en 2009 le projet du Parco Città campagna (parc ville campagne), afin d'en préserver les espaces agricoles. En 2013, la ville a confié la gestion de ces espaces à la coopérative Arvaia, une communauté de fermiers et de citoyens cultivant en agriculture bio et locale, et vendant leurs produits sur les marchés de Bologne (Città Metropolitana di Bologna, 2010 ; Arvaia, n.d.). Grâce à cela, en 2018-2019 le collectif a distribué 666 quintaux de légumes bio et de saison dans les 8 points de distribution de la ville, grâce aux près de 500 membres aujourd'hui investis dans la cultivation de l'espace (Arvaia, n.d.).

LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS: DES EFFORTS FREINÉS PAR LE MANQUE D'INTÉGRATION DES POLITIQUES EUROPÉENNES

Les villes et les collectivités développent également de plus en plus d'outils de promotion des circuits courts et de proximité. En zone rurale particulièrement, elles mettent en place et gèrent des Groupes d'Action Locale (GALs), dispositif créé et soutenu par le programme Européen LEADER et dont l'un des objectifs est le rapprochement des producteurs et des consommateurs, entre autres via la promotion de la vente directe (Ministère de l'agriculture, de l'agro alimentaire et de la forêt, 2013).

Le programme LEADER, «Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un soutien européen à des territoires ruraux. Il permet de "mener des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés", l'objectif étant de "favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux" (Réseau Rural Français, 2020).

Certains territoires mettent l'accent sur la sensibilisation des citoyen.ne.s à l'offre locale. Pendant la crise du Covid-19, la Ville de Strasbourg, qui a fortement développé la vente directe à la ferme sur son territoire, a ainsi réalisé une cartographie l'offre en produits locaux.

Outre certains marchés de producteurs ou mise en avant de producteurs locaux au sein des marchés de gros, la majorité des initiatives relatives au développement des circuits courts émerge de la société civile et non des acteurs publics locaux ou des producteurs, qui font face à des politiques européennes encore trop décourageantes.

.

Chantal Clément, directrice adjointe de l'IPES food (International Panel of Experts on Sustainable Food), estime ainsi que :

"Beaucoup de politiques encombrent le développement des politiques alimentaires durables. La PAC met des obstacles notamment via une politique de compétitivité à l'échelle européenne qui encourage plutôt la commercialisation via des circuits longs. Il est également interdit de spécifier l'origine des produits dans les marchés publics ce qui complique la tâche des collectivités locales qui souhaitent s'approvisionner localement, notamment pour leurs cantines scolaires.

Certains éléments du 2ème pilier de la PAC accompagnent le niveau local mais la majorité des subventions sont orientées vers les industries et grosses exploitations au détriment des petits producteurs".

Les circuits courts ne représentant alors qu'une très faible part du marché alimentaire européen : aujourd'hui, seulement 2% du volume total de produits frais sont vendus directement du producteur au consommateur (IPES Food, 2019).

Comment expliquer que certains enjeux liés à l'alimentation ne soit pas traités par les collectivités européennes?

La valorisation du foncier agricole n'est que peu présente dans les priorités des politiques urbaines – c'est une compétence qui relève majoritairement des régions, notamment réceptrices du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021) - ou encore la la lutte contre la précarité alimentaire ou la co-construction d'une gouvernance alimentaire locale sont des champs encore trop peu identifiés par les collectivités locales.

L'association Initiatives France-Europe Centrale et Orientale (IFECO), a été créée 5 ans après la chute du Mur de Berlin dans l'objectif de renforcer les liens de coopération entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. IFECO anime un réseau de partenaires dans les domaines de gouvernance locale et de transition agroécologique et énergétique. Particulièrement, elle facilite les coopérations entre GAL (Groupe d'Action Locale) français et d'Europe Centrale, région encore marquée par 40 années de collectivisation forcée qui ont causé un fort exode rural, un accaparement des terres arables et de fortes pressions sur le foncier agricole.
En Roumanie par exemple, le **GAL Dealurile Târnavelor** a pour objectifs de favoriser les circuits courts, avec le projet «Les aliments près de chez nous» mené entre le quartier des femmes de Saschiz et 14 producteurs-transformateurs de légumes, fruits, produits laitiers et miel de la région de Târnava. L'association soutient par ailleurs la coopération entre les **GAL de Garrigues en Costières (Nîmes) et de Felső-Bácska** (ville de Bácsalmás, frontière Serbie). Les échanges ont pour objectifs de soutenir les petits producteurs pour l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective, et de favoriser la coopération entre petits producteurs.

Contribution de José Osete, directeur de l'IFECO

"Beaucoup de politiques encombrent le développement des politiques alimentaires durables, la PAC met des obstacles notamment via une politique de compétitivité à l'échelle européenne."

Chantal Clément, directrice-adjointe de l'IPES Food

2. DES DIFFÉRENCES EN PARTIE IMPUTABLES AUX POLITIQUES NATIONALES ET SUPRANATIONALES

MÉMO

- Les cadres législatifs sont indispensables au développement de politiques alimentaires, à ce jour ils restent inégalement développés selon les thématiques.
- Des programmes d'aides financières orientés sur certains enjeux sont nécessaires.
- La répartition des compétences peut freiner le développement de politiques alimentaires intégrées à l'échelle locale: les terrains d'action les plus investis dépendent des compétences municipales.

DES CADRES LÉGISLATIFS ET INCITATIFS PLUS OU MOINS FAVORABLES

La mise en place de cadres légaux nationaux encourage fortement voire oblige les territoires à s'emparer de certains sujets. Cela concerne surtout les politiques de réduction des déchets et dans certains pays (comme en France ou en Italie) la restauration collective, de plus en plus encadrée, ou encore l'animation territoriale.

En France par exemple, les villes peuvent être bénéficiaires du Fonds Économie Circulaire de l'ADEME, dédié à la réduction des bio-déchets (ADEME, 2021). En 2021, la ville de Nantes en a bénéficié pour un projet de cantine d'invendus alimentaires cuisinés et distribués à bas prix (ADEME, 2021).

À l'échelle européenne, de nombreuses mesures sont progressivement mises en place en faveur de la réduction des déchets, regroupées au sein de la stratégie pour une économie circulaire - circular economy action plan (Commission Européenne, 2020). Ce plan d'action regroupe plus d'une trentaine d'actions - législatives ou non - à mettre en place durant la décennie à venir afin de réduire les déchets produits dans l'UE. Elles comprennent par exemple des obligations de durabilité au stade de la production, des interdictions de destruction pour les professionnels - notamment dans l'industrie textile - et une harmonisation des systèmes de tri et de traitement des déchets. Cette nouvelle législation a également fixé de nouveaux objectifs de recyclage pour 2030, avec par exemple l'objectif de 70% d'emballages recyclés (Union Européenne, 2020).

En **France :**

- La **loi EGALIM** votée en 2018 impose un taux minimal de 20% de produits bio dans les cantines du service public, comprenant donc les écoles, dès le 1er janvier 2022 (Légifrance, 2018).

- La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (Loi AGEC)** rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour :
  - Les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an : à partir du 1er janvier 2023
  - Tous les producteurs de biodéchets (ménages compris) : à partir du 1er janvier 2024 (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, 2022)

En **Italie,** la loi Gadda (2016) encourage les entreprises au don des produits encore consommables et prévoit un temps de télévision règlementaire pour les campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets (Banco Alimentare, n.d.).
Une loi similaire, dite "loi Garot", existe également en France depuis la même année (Légifrance, 2016)

L'**Espagne** travaille sur une proposition de loi visant à sanctionner le rejet d'aliments encore consommables par les supermarchés et entreprises de la restauration (Ministerio de agricultura, pesca y alimentación, 2022)

Depuis 2014, les collectivités françaises bénéficient du Programme National pour l'Alimentation (PNA), dispositif unique en Europe, qui finance les territoires dans le processus de co-construction d'une stratégie alimentaire territoriale, appelées "Projets Alimentaires Territoriaux" (PAT). Avec plus de 370 PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire au 1er Avril 2022, ce dispositif semble aujourd'hui efficace pour promouvoir la mise en place de politiques alimentaires intégrées (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022). Par ailleurs, les crises récentes (COVID19, impacts de la guerre en Ukraine) ont montré que les PAT permettent aux territoires une meilleure résilience alimentaire, via une coordination facilitée entre les acteurs locaux (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2020).

La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience gouvernementale de l'importance de l'échelon des collectivités locales pour repenser l'alimentation : en septembre 2020, le plan national "France Relance" prévoit plus de 80 millions d'euros à destination des territoires pour amplifier les démarches de PAT, cantines scolaires durables, projets de lutte contre la précarité alimentaire et d'agriculture urbaine.

En addition à la loi EGALIM et ses obligations relatives à la restauration collective, le Programme National pour l'Alimentation et le plan France Relance constituent des cadres et financements incitatifs pour le développement de politiques alimentaires locales.

Créé en 2022, l'**Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTAA)** rassemble plus de 100 organisations, locales et nationales, engagées dans des transitions alimentaires ambitieuses. ALTAA est un espace d'échanges, de coopérations pour renforcer l'action et la montée en compétence collective par une approche systémique. L'Alliance vise à amplifier l'impact des acteurs engagés, bousculer les récits dominants et participer à l'évolution des politiques nationales et européennes.

En matière de restauration collective durable, le **réseau BioCanteens Transfer Network** favorise les échanges de bonnes pratiques entre les villes européennes participantes, sur la base de l'expérience de Mouans-Sartoux (France) ayant réussi à atteindre l'objectif d'une restauration scolaire 100% bio, majoritairement locale et avec une drastique réduction de la quantité de déchets (URBACT, n.d.). Grâce à ce programme, d'autres villes européennes ont bénéficié de cette expérience et ont pu largement accroitre la part du bio et du local dans leurs cantines scolaires (URBACT Transfer Network BioCanteens, 2021).

Plus de 370 PAT sur le territoire français, répartis sur 98 départements.

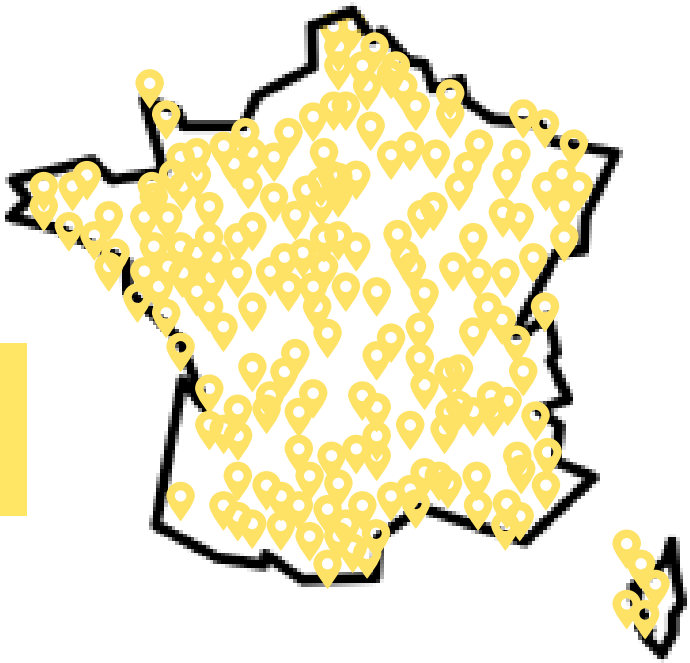

DES TERRAINS D'ACTIONS DÉTERMINÉS PAR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Ainsi, les enjeux alimentaires sont inégalement couverts par des cadres nationaux ce qui explique en partie que les collectivités locales s'en soit plus ou moins emparé. Une autre explication vient des différents niveaux de décentralisation et transferts de compétences de l'État aux échelons administratifs locaux.

Les communes sont ainsi souvent traditionnellement compétentes sur la gestion des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que sur les cantines et la mise en place d'habitudes alimentaires durables dans la restauration collective. À l'échelle de l'Union Européenne, près d'une vingtaine de pays confèrent la compétence de gestion des déchets à l'échelle locale (villes ou intercommunalités) (CEMR, 2016).
De même, l'éducation primaire est du ressort des municipalités dans plus de 20 pays (à plus ou moins fort degré d'exclusivité), tandis que 6 d'entre eux élargissent cette compétence à l'éducation secondaire et/ou universitaire (CEMR, 2016). Il en va de même pour l'agriculture urbaine, qui peut être mise en place facilement par les municipalités du fait de leur compétence d'aménagement du territoire.

En Europe, les collectivités disposent d'une clause générale de compétence, qui leur permet d'étendre leur domaine d'intervention au-delà d'une liste de compétences définies. Les communes peuvent ainsi intervenir dans "toutes les matières qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elle[s] n'empièt[ent] pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale (Vie Publique, 2022b). Dans le domaine de l'alimentation, cela laisse donc aux collectivités une marge de manoeuvre relativement importante pour se saisir de nombreux sujets qu'elles jugent non couverts ou insuffisamment couverts par les échelons supérieurs.

C'est par exemple le cas des EPCI d'Arche Agglo et de Rhône-Crussol (Ardèche - Drôme, France) qui s'emparent de la compétence développement agricole en fournissant une aide de 2000€ à l'installation de nouveaux agriculteurs, bonifiée de 500€ pour une installation en agriculture biologique (Let's Food, 2022).

Comment accompagner les collectivités vers des politiques alimentaires systémiques ? Quels sont les leviers et les freins identifiés sur les différents territoires ?

Pour aller plus loin vers des politiques intégrées, il faut également construire une gouvernance alimentaire dans les villes, élément clé pour lier les différentes politiques, associer les acteurs associatifs et privés et mettre en place un schéma cohérent. Cela suppose que les collectivités aient acquis une maturité et légitimité sur les enjeux alimentaires auprès des parties prenantes du territoire. En cela, la gouvernance et la réflexion sur les acteurs à associer pousse à une approche systémique et intégrée pour mutualiser les objectifs, les indicateurs et trouver des synergies du champ au compost, en passant par les enjeux de santé et de développement économique.

3. LES POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES : FREINS ET LEVIERS POUR UNE APPROCHE ALIMENTAIRE INTÉGRÉE

MÉMO

- La notion de « politique alimentaire territoriale » est encore récente et nécessite du temps d'appropriation de la part des collectivités et des parties prenantes d'un territoire.
- La mise en réseau et la coopération sont des points clé pour la pérennité des actions entreprises : il faut construire une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle locale

RENFORCER LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Selon Cécile Michel, chargée de mission pour le secrétariat du Pacte de Milan, la notion de « politique alimentaire territoriale » (urban food policy en anglais) est encore très récente et doit faire son chemin auprès des collectivités. Ces dernières manquent souvent de techniciens compétents sur les enjeux liés à l'alimentation : la mise en place d'une politique alimentaire suggère une volonté politique ainsi qu'une nouvelle coordination des différents services et politiques publiques sous le prisme alimentaire (gestion des cantines scolaires, collecte des déchets ou aménagement urbain, etc.) qui passe parfois par la création d'une nouvelle direction dédiée à l'alimentation au sein de la collectivité.

Le manque de formation peut être un frein pour la lecture et l'analyse des données relatives aux systèmes alimentaires.

« Il n'y a pas encore beaucoup de données solides qui mesurent l'impact des politiques mises en place, il est donc difficile d'informer les décideurs politiques et de communiquer sur les résultats »

Cécile Michel,
Chargée de mission, secrétariat du Pacte de Milan pour des Politiques Alimentaires Urbaines

L'enjeu de la formation des acteurs a été souligné par IPES dans le cas du « Healthy Weight Program » (littéralement « programme du poids sain », visant à réduire le surpoids et l'obésité au sein de la population d'Amsterdam). Le programme a d'abord fait face au manque de compréhension de certains des acteurs concernés, tant « inclure l'espace public dans la réflexion sur l'alimentation était nouveau pour les agents du département de Santé Publique », et tant les urbanistes « n'avaient que peu idée de la manière dont leurs actions affectent la santé » (IPES Food, 2017).

En France, l'association **Let's Food** a développé une formation à destination des élus locaux sur l'approche territoriale de l'alimentation et les leviers dont disposent les collectivité pour agir. **AgroParis Tech et l'association Terres en Villes** animent la formation «L'alimentation au coeur de l'action territoriale» à destination des agents de collectivités. Enfin, la **Chaire UNESCO Alimentations du Monde, Cap Rural et le CNFPT** ont également développé une formation intitulée «Co-construire sa démarche alimentaire de territoire» ouverte à tous. À l'échelle européenne, **EIT Food** (organisation pan-européenne de promotion de l'innovation pour des systèmes alimentaires durables, soutenue par l'UE) propose une formation en ligne dédiée aux modèles d'économie circulaire pour développer des systèmes alimentaires urbains durables. Elle insiste notamment sur la manière dont ces réflexions peuvent être intégrées aux politiques agricoles et alimentaires locales.

LES FREINS FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

Enfin, il existe également des freins financiers et institutionnels au développement des politiques alimentaires sur les territoires. Comme le souligne Alizée Marceau, ancienne coordinatrice du réseau britannique Sustainable Food Places, au Royaume-Uni le manque de moyens des collectivités est un frein important.
En revanche, il est important de noter que les acteurs publics locaux ne sont pas sans ressources dans le développement de politiques alimentaires: les acteurs privés peuvent être d'une grande aide, et notamment les fondations telles que la Fondation Daniel et Nina Carasso en France et en Espagne ou encore The Food Foundation et The Esmée Fairbairn Foundation au Royaume-Uni. Ces dernières offrent un soutien humain et financier aux acteurs publics, mais aussi aux entreprises ou à des organisation de la société civile, notamment via des appels à projets et à de la mise en réseau.

IPES Food note également que « des politiques nationales offrant peu de soutien, l'absence des compétences nécessaires à l'échelle locale, le manque de gestion et de prise en compte des conflits idéologiques, le manque de moyens et le manque de liberté quant à l'usage des fonds alloués » sont autant d'obstacles à la mise en place de politiques alimentaires territoriales pérennes et efficaces (IPES Food, 2017).

En matière de prise en compte des politiques alimentaires territoriales au niveau national, la France fait aujourd'hui figure d'exception. Le soutien de l'État à l'émergence des "Projets Alimentaires Territoriaux" (PAT) n'a pas encore d'équivalent dans les autres pays, où l'action territoriale en matière d'alimentation reste exclusivement l'affaire des collectivités et de la société civile.

INITIER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE

Une stratégie pour faire émerger des politiques alimentaires territoriales intégrées peut être de démarrer par la mise en place cadres de gouvernance locale solides et inclusifs. Comme le souligne Cécile Michel, « si on travaille d'abord sur la gouvernance, on aura des ressources humaines dédiée à la politique alimentaire, éventuellement un élu ou décideur politique associé à cet enjeu. Réfléchir sur la gouvernance permet de s'interroger rapidement sur toutes les activités liées à l'alimentation et la diversité d'acteurs à convier à la table des échanges ». Cette instance spécifique aux enjeux alimentaires doit être en capacité de piloter la future « stratégie alimentaire ». C'est le cas en France dans les territoires disposant d'un PAT, ces derniers devant être dotés d'une instance de gouvernance dédiée afin d'être labellisés par le ministère (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022).

Cette instance peut prendre la forme d'un Conseil de Politique alimentaire, ou « Food Policy Council » aujourd'hui présent dans la majorité des territoires ayant réussi à mettre en place une politique alimentaire intégrée. Selon les cas, ces derniers regroupent des membres de la société civile engagés pour la prise en compte des enjeux alimentaires, des experts du secteur de l'alimentation – dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de la distribution… -, des acteurs privés et des membres du gouvernement local.

Etabli en 2011, le **Bristol Food Policy Council** (Conseil de politiques alimentaires de Bristol) est le premier de son genre à être créé au Royaume-Uni. Il est aujourd'hui composé de 10 expert.e.s couvrant les secteurs de la production, de la distribution, de la restauration collective, de la santé et de l'éducation, provenant du gouvernement local, d'entreprises privées ou d'ONG et de la société civile. Ses principales actions sont de superviser la conception et la mise en place du Good Food Plan (Plan bonne alimentation, la stratégie alimentaire de Bristol) de manière coordonnée avec les autres départements municipaux et les différentes parties prenantes; d'évaluer les progrès atteints; et de plaidoyer aux niveaux régional et national pour la mise en place de politiques favorisant des systèmes alimentaires sains, durables et résilients (Bristol Food Policy Council, n.d.)

Créé en 2017, le **Conseil agricole et alimentaire de Bordeaux métropole** (anciennement Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole (CCGAD)) est la première instance de gouvernance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France. Il a pour but de "co-construire des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable" (CCGAD, 2020). Il s'appuie sur une importante transversalité afin de mettre en cohérence les différentes politiques publiques sectorielles liées à l'alimentation (CCGAD, 2021). Les objectifs du CCGAD s'appuient sur quatre grandes missions : Renforcer l'accessibilité alimentaire, lutter contre le gaspillage alimentaire, renforcer la capacité agricole du territoire, relocaliser les filières (CCGAD, 2021).

Ces instances visent à regrouper les différents acteurs concernés et à mettre en place des mécanismes d'engagement. Dans sa publication dédiée, l'IPES Food recommande ainsi de créer des instances de gouvernance qui « fixent des règles d'engagement permettant de renforcer l'adhésion et de responsabiliser les partie prenantes » (IPES Food, 2017).

Elles doivent être inclusives car « la prise en compte de la société civile et la mise en place de processus participatifs dans la conception des politiques permet une vision plus englobante des enjeux du territoire, un meilleur soutien populaire et des politiques plus adaptées aux besoins réels », garantissant à la fois leur pérennité et leur efficacité (IPES Food, 2017). Pour Cécile Michel, une société civile active et investie est un pré-requis pour des politiques alimentaires territoriales efficaces : «les villes qui ont le plus de succès en ayant un conseil alimentaire, c'est là où la société civile est active et que l'administration est disponible pour les écouter ».

C'est aujourd'hui une tendance qui est de plus en plus suivie par les acteurs locaux, notamment via la mise en place d'appels à projets lancés par les collectivités afin de soutenir les entreprises ou associations dont le travail fait avancer la transition alimentaire.

L'appel à projets de la Ville de Lyon vise ainsi à "soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif, de qualité, et en circuit-court" (Ville de Lyon, 2022), la Ville de Bordeaux publie annuellement depuis 3 ans un appel à projets "résilience alimentaire". Les départements et régions proposent également des dispositifs similaires : par exemple, la Région Occitanie a initié en 2021 l'appel à contributions "Vos solutions pour une alimentation durable" permettant aux citoyens de voter pour les initiatives soumises par des acteurs locaux qui pourront alors bénéficier alors d'un soutien financier. L'inclusion de ces divers acteurs favorise un système alimentaire solide et durable, adressant les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition alimentaire.

En termes de processus de gouvernance participatifs dans la construction des politiques alimentaires, la ville de **Bruxelles** est aujourd'hui pionnière. Forte de l'expérience d'une première stratégie alimentaire sur la période 2016-2020, Bruxelles a mis en place sa Stratégie Good Food 2.0 (2022-2030) via le Conseil Participatif Good Food. Initialement Conseil Consultatif, ce dernier a évolué en Conseil Participatif au cours de la Stratégie Good Food 1, et rassemble aujourd'hui des acteurs publics et institutionnels, des acteurs privés et des acteurs associatifs, issus des milieux de l'agriculture, de la santé, de la distribution, de l'aide sociale ou encore d'associations de consommateurs (Good Food Brussels, 2022). De mars 2021 (début de la réflection) à Juin 2022 (publication de la stratégie), les quelques 300 personnes composant le Conseil Participatif ont été mobilisées de la définition des grandes orientations et des objectifs principaux à la publication de la stratégie, comprenant des actions concrètes à mettre en oeuvre (Good Food Brussels, 2022).

LA MISE EN RÉSEAU ET LA COOPÉRATION POUR ÉVITER LES ERREURS ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

Les réseaux de territoires engagés pour l'alimentation se multiplient, à la fois à l'échelle nationale et supranationale. À l'échelle mondiale, le Pacte de Milan pour des Politiques Alimentaires Urbaines est aujourd'hui l'un des plus actifs, regroupant 225 collectivités dans le monde entier. À l'échelle européenne, le Working Group Food au sein du réseau Eurocities regroupe aujourd'hui une cinquantaine de villes à l'échelle du continent. Les réseaux nationaux se multiplient également, des plus établis comme le RnPAT en France ou Sustainable Food Places au Royaume-Uni, aux plus récents tels que le réseau espagnol « Red de Municipios por la agroecología ».

Face au manque de compétences, et parfois à l'isolement des territoires en matière de politiques alimentaires, ces réseaux s'avèrent cruciaux dans la production et le partage de connaissance, dans l'accompagnement à la mise en place de politiques alimentaires efficaces et dans le portage des enjeux alimentaires aux échelles nationale et supranationale. En premier lieu, les réseaux "permettent aux territoires membres de s'organiser, d'avoir accès à la connaissance et à des partenaires sur des sujets ciblés. Les réseaux favorisent l'échange de bonnes pratiques et mettent les territoires en contact les uns avec les autres pour ainsi faire partie d'une communauté, ce qui aide toujours" (Cécile Michel, MUFPP).

Le **Milan Urban Food Policy Pacte** (MUFPP, Pacte de Milan): Une des plus grandes avancées de la Milan EXPO 2015, le Pacte de Milan a été signé le 15 Octobre 2015 par plus de 100 villes (aujourd'hui 225). Via ce Pacte, les villes signataires s'engagent à travailler "au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés".

Pour ce faire, le Pacte a défini un cadre d'action composé de six thématiques afin de répondre aux enjeux liés à l'alimentation de la production jusqu'à la gestion des déchets :

- Mettre en place une nouvelle gouvernance à l'échelle locale pour garantir un environnement propice à l'action
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition
- Assurer l'équité sociale et économique
- Appuyer la production alimentaire
- Améliorer l'approvisionnement et la distribution alimentaires
- Prévenir le gaspillage alimentaire.

Ces thématiques se déclinent en 37 actions, avec des exemples concrets de mesures pour chaque action (Milan Urban Food Policy Pact, n.d.). Aujourd'hui l'un des réseaux les plus influents aux échelles mondiale et européenne sur les thématiques alimentaires, le Pacte de Milan a ainsi permis la création du groupe de travail "alimentation" au sein du réseau Eurocities, le recensement de près de 400 bonnes pratiques alimentaires et la récompense de nombreuses villes pour leur action lors de l'attribution annuelle du « Milan Pact Award».

Cécile Michel souligne également l'intérêt de réseaux gérés par des villes ou des territoires directement, comme c'est le cas du Pacte de Milan: "Le Pacte de Milan est le seul réseau qui n'est pas géré par des privés mais par une ville directement et la différence c'est que c'est entre pairs donc ça ouvre beaucoup plus de possibilités de communication, on parle entre collègues et ça instaure un niveau de confiance assez élevé".

Grâce à cette mise en contact et ce mode de discussion horizontal, les réseaux permettent ainsi la diffusion des compétences et des connaissances de villes pionnières vers des villes moins avancées.
Les réseaux permettent également de fédérer les différents acteurs autour de l'enjeu alimentaire et de favoriser l'engagement sur le long terme, via des systèmes de récompense reconnus par les pairs et valorisant pour les territoires. Ces derniers offrent une reconnaissance de la capacité d'action des territoires sur les problématiques alimentaires, valorisant leur action auprès des territoires pairs.

Par ailleurs, la mise en relation permise par les réseaux facilite le montage de projets communs inter-villes pour accéder aux financements, notamment européens. Par exemple, le projet Food Trails vise à renforcer les politiques alimentaires locales en favorisant l'échange de pratiques entre 11 villes européennes (Grenoble, Milan, Bergame, Tirana, Thessalonique, Bordeaux, Birmingham, Groningen, Copenhague et Varsovie, Funchal). Ces financements permettent notamment de financer des postes pour animer la stratégie alimentaire territoriale.

Enfin, grâce aux réseaux, les territoires font remonter des problématiques à l'échelle internationale et nationale. Les réseaux peuvent alors porter des campagnes d'action permettant de coordonner un plaidoyer à grande échelle appuyés sur l'exemple des actions locales portées par leurs territoires membres. Ces derniers pouvant mobiliser rapidement leur réseau local pour mener des actions thématiques ciblées (ALTAA, 2022).

Ainsi la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat en 2021 a participé à la reconnaissance du rôle et de l'engagement des gouvernement locaux. Ces derniers ont exhorté les gouvernements nationaux à "prendre des mesures coordonnées en matière d'alimentation et de climat" (Déclaration de Glasgow sur l'Alimentation et le Climat, 2021).

D'autre part, les réseaux les plus influents permettent également l'intégration des enjeux alimentaires dans les grands réseaux de villes non spécifiques à l'alimentation. Ainsi, c'est grâce au Pacte de Milan que le réseau C40 Cities a adopté un volet alimentation en créant le Food Systems Network, signé par 14 villes membres de C40 et les engageant à mettre en place d'ici 2030 des systèmes alimentaires plus sains et plus respectueux de l'environnement, selon une charte rédigée par C40 (C40 Cities, n.d.).

Le réseau britannique **Sustainable Food Places** regroupe près d'une centaine de villes du Royaume-Uni afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, le renfort de plaidoyers nationaux et un meilleur accès aux ressources – financières, professionnelles et d'information – aux villes membres.

Né en 2013 d'une initiative de la société civile via trois ONG, le réseau se base sur une approche en termes de « partenariats » plutôt que de projets : afin d'y adhérer, un acteur d'un territoire doit mettre en place un partenariat voué à être perenne entre plusieurs acteurs du secteur de l'alimentation (collectivités, associations, entreprises, chercheurs…), qui doivent définir ensemble un plan d'action pour la mise en place de politiques alimentaires territoriales selon une approche systémique. Comme souligné par Alizée Marceau, ancienne coordinatrice du réseau dès ses débuts, "le cadre du partenariat permet d'embarquer les différents acteurs stratégiques au-delà du projet, il s'inscrit dans la durée et est plus pérenne qu'un simple projet. ».

Le réseau **Sustainable Food Places** est parti de l'expérience de trois villes ayant déjà mis en place des instances de gouvernance alimentaire de manière autonome, et s'est appuyé sur ces trois expériences pour construire une "**boîte à outils**" destinée à aider les territoires à construire une gouvernance alimentaire solide et à concevoir des stratégies alimentaires systémiques, condition à l'adhésion au réseau.

Les **Sustainable Food Places Awards**: Afin de reconnaître les efforts et le succès des territoires étant engagés dans une démarche de transformation intégrée des systèmes alimentaires et ayant permis des changements positifs significatifs, Sustainable Food places a mis en place un système de récompense via l'attribution de médailles de bronze, d'argent et d'or. Avec 43 territoires médaillés à ce jour dont deux avec l'or, Bristol et Brighton (Sustainable Food Places, n.d.), le réseau permet ainsi une certaine émulation entre les territoires, favorisant l'émergence de l'approche systémique, "les trois niveaux obligeant à l'approche systémique, ne serait-ce qu'au niveau du bronze qui oblige à faire un état des lieux important de ce qui se fait sur le territoire sur toutes les thématiques de l'alimentation" (Alizée Marceau, 2022).

Le **Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT)**: Créé en 2015, le RnPAT regroupe toutes les collectivités engagées dans des projets alimentaires territoriaux. Son objectif est de favoriser la coconstruction et la mise en oeuvre partagée de projets alimentaires territoriaux au sein des territoires. Pour ce faire, il accompagne les collectivités dans la mise en place des PAT. Depuis 2018, le RnPAT organise également l'évaluation du dispositif PAT et de ses impacts sur les territoires, afin de faire remonter les résultats de cette évaluation au niveau national et d'ainsi contribuer à la cohérence de la politique alimentaire aux différentes échelles et entre territoires (RnPAT, 2018). .

La Red de Municipios por la Agroecología: Créé en 2018, la Red de Municipios por la agroecología (Réseau des municipalités pour l'agroécologie) est un réseau espagnol regroupant aujourd'hui près de 25 villes engagées dans la construction de systèmes alimentaires sains et durables.

L'objectif du réseau est d'"aider les administrations à construire des systèmes alimentaires locaux durables, résilients et respectueux de l'environnement; inclusifs, sûrs et diversifiés pour assurer une alimentation saine, durable et accessible à l'ensemble de la population tout en favorisant l'emploi local" (Red de Municipios por la agroecología, n.d.). Pour y parvenir, le réseau organise rencontres et webinaires où les villes participantes peuvent échanger autour de leurs expériences et pratiques respectives. Il offre également aux villes partenaires un soutien technique et l'accès à de nombreuses ressources, afin de les aider à monter des projets solides et à trouver des financements (Red de Municipios por la agroecología, 2022).

CONCLUSION

DES TERRITOIRES EN MOUVEMENT, MAIS DES AVANCÉES QUI RESTENT À CONSOLIDER ET SYSTÉMATISER

Les villes et les territoires s'affirment progressivement comme des acteurs clés en ce sens, agissant à leur échelle et via les compétences qui leur sont conférées pour établir d'ambitieuses politiques alimentaires.

Ce tour d'horizon des politiques alimentaires territoriales en Europe propose un état des lieux non exhaustif de l'avancée des territoires. Les enjeux de réduction du gaspillage alimentaire, de sensibilisation et d'approvisionnement de la restauration collective sont assez bien appropriés en Europe de l'ouest. Il faut désormais intégrer l'ensemble des enjeux pour co-construire une stratégie intégrée.

En parallèle, de nombreux territoires européens n'ont pas encore initié de réflexion sur les enjeux alimentaires - faute d'avoir identifié le sujet comme une priorité, faute de moyens, de compétences ou de volonté politique - et peuvent donc largement bénéficier de l'expérience de leurs voisins afin de se lancer dans des stratégies alimentaires intégrées.

Pour ce faire, la mise en place d'instances de gouvernance alimentaires solides, pérennes et inclusives doit accompagner la définition un plan d'action multi-acteurs et coordonner sa mise en place par les différents services des collectivités et les acteurs associatifs et privés. Les territoires peuvent s'appuyer sur les réseaux de territoires pour monter en compétences et faire reconnaître les besoins à l'échelon national.

Mais cette organisation collective et le développement de stratégies alimentaires territoriales intégrées ne doivent pas se faire uniquement entre acteurs politiques: la comparaison des avancées actuelles des politiques alimentaires territoriales dans les différents pays européens montre que la forte implication de la société civile dans la co-construction des stratégies alimentaires est primordiale pour l'efficacité et la pérennité de ces dernières. Par ailleurs, la transition vers des systèmes alimentaires plus durables ne se fera pas sans engagements nationaux et européens. Le poids de la Politique Agricole Commune dans le façonnement des systèmes alimentaires - via les subventions qu'elle permet d'accorder - empêche aujourd'hui tout réel changement de paradigme sans évolution de celle-ci et des cadres nationaux et internationaux qui la soutiennent: la transition vers des systèmes alimentaires plus durable doit se faire à toutes les échelles.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME (2021). Le Fonds Économie Circulaire [en ligne]. Disponible sur https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/fonds-economie-circulaire

ADEME (n.d.). Appel à projets économie circulaire [en ligne]. Disponible sur https://paysdelaloire.ademe.fr/expertises/economie-circulaire-et-dechets/appel-projets-economie-circulaire

Arvaia (n.d.). Arvaia [en ligne]. Disponible sur https://www.arvaia.it/

Ayuntamiento de Murcia (2021). Murcia's Circular Economy Strategy [en ligne]. Disponible sur https://www.estrategiamurcia.es/upload/2021/11/Murcia-s-Circular-Economy-Strategy.pdf

Banco alimentare (n.d.). The key points of the Gadda Law [en ligne]. Disponible sur https://www.bancoalimentare.it/en/node/4185

Banque Mondiale (2020). Développement urbain: Plus de la moitié de la population mondiale vit en ville [en ligne]. Disponible sur https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview#:~:text=Aujourd'hui%2C%2055%20%25%20de,monde%20vivront%20en%20milieu%20urbain.

Berlin (n.d.) Plattform Produktives Stadtgrün [en ligne]. Disponible sur https://www.berlin.de/gemeinschaftsgaertnern/

Berlin (n.d.). Berliner Gemeinschaftsgarten-Programm [en ligne]. Disponible sur https://mein.berlin.de/projekte/berliner-gemeinschaftsgarten-programm/

Biostädte (n.d.) [en ligne]. Disponible sur https://www.biostaedte.de/

Bristol Food Policy Council (2022). What is a food policy council ? [en ligne]. Disponible sur https://bristolfoodpolicycouncil.org/about/

C40 (n.d.). Food Systems network [en ligne] Disponible sur https://www.c40.org/networks/food-systems-network/

CCGAD (2020). Le CCGAD en bref [en ligne]. Disponible sur https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Le-CCGAD/Le-CCGAD-c-est-quoi/Le-CCGAD-en-bref

CCGAD (2021). Une gouvernance innovante[en ligne]. Disponible sur https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Le-CCGAD/Le-CCGAD-c-est-quoi/Une-gouvernance-innovante

CCGAD (n.d.). Le plan d'action du CCGAD [en ligne]. Disponible sur https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Le-CCGAD/Le-plan-d-action-du-CCGAD

CEMR (2016). Gouvernements locaux et régionaux en Europe: Structures et compétences [en ligne]. Disponible sur https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_structures_and_competences_2016_FR.pdf

Chambres d'agriculture de France, 2020. Stratégie « Farm to fork » [en ligne]. Disponible sur : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=155909

Citta del bio (n.d.) [en ligne]. Disponible sur https://www.cittadelbio.it/
Citta metropolitana di Bologna (n.d.). Progetto "Parco Città Campagna " [en ligne]. Disponible sur https://www.cittametropolitana.bo.it/portale/Home/Archivio_news/Progetto_Parco_Citta_Campagna_

Collectif Pour une Autre PAC, 2022. Analyse du contenu de la réforme [en ligne]. Disponible sur : https://pouruneautrepac.eu/analyse-du-contenu-de-la-reforme/

Commission Européenne (2015). Annex To The Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions [en ligne]. Disponible sur https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:8a8ef5e8-99a0-11e5-b3b7-01aa75ed71a1.0012.03/DOC_3&format=HTML&lang=EN&parentUrn=COM:2015:614:FIN

Commission Européenne (2020). Circular Economy Action Plan: for a cleaner and more competitive Europe [en ligne]. Disponoble sur https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/new_circular_economy_action_plan.pdf

Commission Européenne (2020). The EU's Circular Economy Action Plan [en ligne]. Disponible sur https://emf.thirdlight.com/link/l3i96x2za3la-8o3wq5/@/preview/1

Comune di Bologna (2021). La qualità del servizio di refezione scolastica [en ligne]. Disponible sur https://www.comune.bologna.it/servizi-informazioni/qualita-servizio-refezione

Comune di Bologna (2021). Progetti di educazione alimentare e ambientale [en ligne]. Disponible sur https://www.comune.bologna.it/servizi-informazioni/progetti-educazione-alimentare-ambientale

Conseil Européen (2019). Réduire les pertes et les gaspillages alimentaires [en linge]. Disponible sur https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/food-losses-waste/

Unione Nazionale Consumatori (n.d.). Spreco alimentare, cosa dice la Legge Gadda [en ligne]. Disponible sur https://www.consumatori.it/alimentazione/spreco-alimentare-legge-gadda/

Copenhagen house of food (n.d.). We are Copenhagen House of Food [en ligne]. Disponible sur https://kbh-madhus.webflow.io/english/aboutus
(9) Beroe, 2020. The Top 5 Catering Services Providers: Ranked By Revenue [en ligne] Disponible sur: https://www.beroeinc.com/blogs/the-top-5-catering-services-providers-ranked-by-revenue/

Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat (2021). Un engagement des gouvernements locales et régionales à lutter contre l'urgence climatique grâce à des politiques alimentaires intégrées et un appel aux gouvernements nationaux à agir [en ligne]. Disponible sur https://fr.glasgowdeclaration.org/

FAO & al. (2021). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde [en ligne]. Disponible sur https://www.fao.org/3/cb4474fr/cb4474fr.pdf

France Stratégie (2019). Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Disponible sur https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-artificialisation-juillet.pdf

Good Food Brussels (2022). Conseil participatif Good Food du 24 février 2022 - PV [en ligne]. Disponible sur https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/PV%20CP%20220224%20FINAL.pdf

Good Food Brussels (2022). Stratégie Good Food 2 2022-2030 [en ligne]. Disponible sur https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/GF_A4_strat_FR_def_11.pdf

Greater London Authority (2015). London Healthy Workplace Charter self-assessment framework [en ligne]. Disponible sur https://www.london.gov.uk/sites/default/files/self-assessment_framework.pdf

Greater London Authority (2018). The London Food strategy [en ligne]. Disponible sur https://www.london.gov.uk/sites/default/files/final_london_food_strategy.pdf

Healthier cattering commitment (2019). Advice for business [en ligne]. Disponible sur https://healthiercateringcommitment.co.uk/about/

IPES FOOD (2017). What Makes Urban Food Policy Happen? Insights from five case studies [en ligne]. Disponible sur https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/Cities_full.pdf

IPES FOOD (2019). Towards a Common Food Policy for the European Union: The policy reform and realignment that is required to build sustainable food systems in Europe. Disponible sur https://ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_FullReport.pdf

Légifrance (2016). LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (1) [en ligne]. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032036289/

Légifrance (2018). LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (1) [en ligne]. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000037547983

Let's Food, Eating cities (2021). Les Cantines Scolaires Au Service De Systèmes Alimentaires Territoriaux Durables [en ligne]. Disponible sur https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_9b7b2730e6ff4742ac95aa1c6bc66c71.pdf

Let's Food (2022). Guide méthologique: construire des territoires nourriciers, retours d'expériences et outils [en ligne]. Disponible sur https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_1d24289213e449bcb4b51fb01afe192e.pdf

Let's Food & Vertigo Lab (2022). Diagnostic de durabilité du système alimentaire du territoire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de Communes de Rhône Crussol.

Limoges Métropole (2018). Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole [en ligne]. Disponible sur http://communaute-urbaine.agglo-limoges.fr/sites/default/files/pat_presentation_projet_novembre_2018_0.pdf

BIBLIOGRAPHIE

London Food Link (2022). Good food for all Londoners: tracking council action on food [en ligne]. Disponible sur https://www.sustainweb.org/publications/good-food-for-all-londoners-2021/

Milan Urban Food Policy Pact (2015). Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine [en ligne]. Disponible sur https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2020/12/Milan-Urban-Food-Policy-Pact-and-Framework-for-Action_FR.pdf

Milan Urban Food Policy Pact (n.d.). The Milan Urban Food Policy Pact [en ligne]. Disponible sur https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/the-milan-pact/

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2013). Ça bouge dans nos campagnes: Projets réalisés grâce au programme LEADER. https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/leader13.pdf

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2022). Présentation de la procédure de reconnaissance 2021 [en ligne]. Disponible sur https://agriculture.gouv.fr/plus-de-370-projets-alimentaires-territoriaux-reconnus-par-le-ministere

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2020). Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action [en ligne]. Disponible sur https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-2019-2023-territoires-en-action

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2020). Covid-19 : les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), un moyen de résilience face à la crise [en ligne]. Disponible sur https://agriculture.gouv.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat-un-moyen-de-resilience-face-la-crise-sanitaire.

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2021). PAC : Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) [en ligne]. Disponible sur https://agriculture.gouv.fr/pac-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (n.d.). Projets alimentaires territoriaux : les initiatives se multiplient [en ligne]. Disponible sur https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux-les-initiatives-se-multiplient

Ministère de la transition écologique et solidaire (2017). L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires. [En ligne]. Disponible sur https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L%27alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (2022). Biodéchets [en ligne]. Disponible sur https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets#:~:text=Depuis%20le%201er%20janvier%202012,le%20compostage%20ou%20la%20m%C3%A9thanisation).

Ministerio de agricultura, pesca y alimentacion (2022). El Gobierno aprueba una ley pionera contra el desperdicio alimentario para su tramitación parlamentaria [en ligne]. Disponible sur https://www.mapa.gob.es/es/prensa/ultimas-noticias/el-gobierno-aprueba-una-ley-pionera-contra-el-desperdicio-alimentario-para-su-tramitaci%C3%B3n-parlamentaria/tcm:30-620817

Nielsen & al. (2009). A comparative study of the implementation of organic food in school meal systems in four European countries [en ligne]. Disponible sur https://www.researchgate.net/publication/242547366_A_comparative_study_of_the_implementation_of_organic_food_in_school_meal_systems_in_four_European_countries#pf18

OCDE (2012). Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 [en ligne]. Disponible sur https://www.oecd.org/fr/env/indicateurs-modelisation-perspectives/49848948.pdf

Organisation Mondiale de la Santé - Bureau régional de l'Europe (2022). WHO European Regional Obesity Report 2022 [en ligne]. Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/353747/9789289057738-eng.pdf

Organisation Mondiale de la Santé - Bureau régional de l'Europe (2014). Obesity and inequities: Guidance for addressing inequities in overweight and obesity [en ligne]. Disponible sur https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/247638/obesity-090514.pdf

Parlamento Italiano (1999). Legge 23 Dicembre 1999, n. 488 : " Disposizioni per la formazione del bilancio annuale e pluriennale dello Stato [en ligne]. Disponible sur https://www.parlamento.it/parlam/leggi/99488l.htm

Plateforme Pour une autre PAC, 2022. Politique agricole : qui fait mieux que la France ? [en ligne]. Disponible sur : https://pouruneautrepac.eu/quifaitmieuxquelafrance/

Red de Municipios por la agroecología (n.d.) [en ligne]. Disponible sur https://www.ciudadesagroecologicas.eu/

Red de Municipios por la agroecología (2022). Carta de servicios 2022-2023 [en ligne]. Disponible sur https://www.ciudadesagroecologicas.eu/wp-content/uploads/2022/02/20220223CartadeServicios.pdf

Réseau Rural Français (2020). Territoire LEADER [en ligne]. Disponible sur https://www.reseaurural.fr/territoire-leader

RnPAT (2018). Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT saison 2) [en ligne]. Disponible sur https://rnpat.fr//wp-content/uploads/2018/12/rnpat-s2-flyer.pdf

Sustainable Food Places (2022). Sustainable Food Places Award [en ligne]. Disponible sur https://www.sustainablefoodplaces.org/awards/

The conversation (2019). Climate change is affecting crop yields and reducing global food supplies [en ligne]. Disponible sur https://theconversation.com/climate-change-is-affecting-crop-yields-and-reducing-global-food-supplies-118897

UN FOOD SYSTEMS SUMMIT(2021). Denmark's National Pathway for Food Systems Transformation [en ligne]. Disponible sur https://fvm.dk/fileadmin/user_upload/FVM.dk/Dokumenter/Foedevarer/Denmarks_National_Pathway_for_Food_Systems_Transformation.pdf

Union Européenne (2020). Farm to fork strategy: For a fair, healthy and environmentally-friendly food system [en ligne]. Disponible sur https://ec.europa.eu/food/system/files/2020-05/f2f_action-plan_2020_strategy-info_en.pdf

URBACT (2021). Copying neighbours: Lessons of BioCanteens Transfer network [en ligne]. Disponible sur http://mead-mouans-sartoux.fr/wp-content/uploads/2021/07/210701_Biocanteens_OnlineVersion.pdf

Vie Publique (2022a). Lutte contre la précarité alimentaire : faut-il reconnaître un droit à l'alimentation ? [en ligne]. Disponible sur https://www.vie-publique.fr/en-bref/286977-lutte-contre-linsecurite-alimentaire-laide-alimentaire-ne-suffit-pas

Vie Publique (2022b). Qu'est-ce que la clause générale de compétence ? [en ligne]. Disponible sur https://www.vie-publique.fr/fiches/20105-quest-ce-que-la-clause-generale-de-competence#:~:text=La%20clause%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20comp%C3%A9tence%20accorde%20aux%20collectivit%C3%A9s%20une%20capacit%C3%A9,dans%20une%20%C3%A9num%C3%A9ration%20de%20comp%C3%A9tences.

Ville de Lyon (2022). Appel à projets alimentation durable [en ligne]. Disponible sur https://www.lyon.fr/actualite/professionnels/appel-projet-alimentation-durable

Warszawa (2022). 15 ton jedzenia – nie do wyrzucenia [en ligne]. Disponible sur https://um.warszawa.pl/-/15-ton-jedzenia-nie-do-wyrzucenia

WWF (2022). WWF Food Habits Survey 2022 [en ligne]. Disponible sur https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/survey_on_food_habits_in_the_eu_report.pdf